

À la rentrée 2022, 59 000 étudiants accompagnés par une mission handicap sont recensés dans l'enseignement supérieur. La grande majorité d'entre eux sont inscrits à l'université, le plus souvent en licence. 8 étudiants handicapés sur 10 bénéficient d'aménagements des modalités de passation des examens.

59 000 étudiants handicapés en 2022, dont 83 % inscrits à l'université

À la rentrée 2022, 59 000 **étudiants handicapés**¹ (hors doubles inscriptions simultanées) ont été recensés dans les établissements d'enseignement supérieur, soit 2 % des effectifs étudiants (*tableau 1*). À périmètre d'enquête constant², le nombre d'étudiants handicapés augmente de 5 % par rapport à 2021. La grande majorité des étudiants handicapés (83 %) sont inscrits à l'université. En moyenne, sur les cinq dernières rentrées, le nombre d'étudiants handicapés inscrits à l'université augmente de plus de 12 % par an. La part des hommes (43 %) parmi les étudiants handicapés est nettement inférieure à celle des femmes (57 %), comme parmi l'ensemble des étudiants³. De plus, hommes et femmes ne s'orientent pas vers les mêmes filières. À l'instar de l'ensemble des étudiants, le public féminin a tendance à être sous-représenté dans les filières scientifiques et dans les formations professionnalisantes de courte durée.

Moins d'étudiants handicapés en master et en doctorat

À l'université, les étudiants handicapés sont en proportion plus nombreux en licence qu'en master ou en doctorat : 77 % d'entre eux sont en licence (60 % pour l'ensemble des étudiants), 22 % en master (38 %) et moins de 1 % en doctorat (3 %). Toutefois, cette situation évolue : depuis la rentrée 2018, les étudiants handicapés sont un peu plus souvent inscrits dans un master (+ 2,7 points)⁴.

Les étudiants avec des troubles du langage et de la parole sont toujours les plus représentés parmi l'ensemble des étudiants handicapés (22 %). Depuis 2018, parmi les étudiants handicapés dont le type de trouble est connu, les parts d'étudiants avec des troubles des fonctions cognitives d'une part et des troubles du psychisme d'autre part augmentent respectivement de 5 et 3,8 points (respectivement 11 % et 19 % d'entre eux à la rentrée 2022), tandis que la part d'étudiants avec des troubles des fonctions motrices diminue de 4,5 points (12 % des étudiants handicapés dont le trouble est connu en 2022).

8 étudiants handicapés sur 10 bénéficient d'aménagements des modalités de passation des examens

Huit étudiants handicapés sur dix (79 %) bénéficient, lors de leurs examens, d'au moins un aménagement des modalités de passation des épreuves. 50 % d'entre eux bénéficient de deux aménagements ou moins et, en moyenne, un étudiant handicapé est bénéficiaire de deux aménagements des épreuves d'examens. L'aménagement à l'examen le plus répandu est très largement le temps majoré (84 % des bénéficiaires d'au moins un aménagement y ont recours) (*tableau 2*). Viennent ensuite l'utilisation d'autres matériels⁵ que ceux pédagogiquement adaptés aux troubles de santé (23 %), des temps de pause⁶ (20 %) et une salle particulière (20 %). ■

Pour en savoir plus

> État de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, n° 17, Juin 2024. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fiche n° 14.

¹ Est handicapé dans cette fiche un étudiant qui est accompagné par une mission handicap, qu'il bénéficie ou non d'une ouverture de droit à la MDPH. Voir annexe 1, Les sources statistiques sur le handicap.

² L'édition 2022-2023 de l'enquête marque une évolution importante du périmètre de l'enquête puisque les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) sont enquêtés pour la première fois.

³ Sur l'année scolaire 2022-2023 les femmes représentent 56 % des inscrit(e)s dans l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur (*fiche 13 de L'état de*

l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France n° 17).

⁴ Les étudiants inscrits à l'université, dans leur ensemble, sont aussi plus souvent inscrits dans un master depuis la rentrée 2018 (+ 1,5 point).

⁵ Y compris du matériel personnel de l'étudiant.

⁶ Précisément « pause avec temps compensatoire », dont la durée est par nature variable au regard des besoins de l'étudiant (contrôle biologique, soins, nécessité de se déplacer, de sortir momentanément de la pièce, de se restaurer, etc.).

Tableau 1 Effectifs d'étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur à la rentrée 2022

Type d'établissement	Étudiants handicapés (effectifs)	Répartition étudiants handicapés (en %)	Répartition ensemble des étudiants (en %)	Étudiants handicapés par type d'établissement (en %)
Lycée (STS -CPGE) ¹	2 550	4,3	2,8	3,1
Universités ou assimilés	48 830	82,9	57,2	2,9
Établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG)	5 380	9,1	5,8	3,2
Écoles d'ingénieurs publiques	960	1,6	3,8	0,9
Autres établissements ²	1 160	2,0	30,5	0,1
Total	58 880	100	100,0	2,0

1. Établissements publics ou privés, y compris hors contrat.

2. Y compris écoles normales supérieures et grands établissements (hors ingénieurs). Le faible pourcentage d'étudiants handicapés peut s'expliquer par le fait qu'une partie de ces établissements ne fait pas partie du périmètre de l'enquête : établissements sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de la culture ou de l'agriculture.

Lecture > À la rentrée 2022, 48 830 étudiants handicapés sont inscrits dans une université ou un établissement assimilé.

Champ > France, étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.

Source > MESR, recensement 2022-2023.

Tableau 2 Aménagements des modalités de passation des examens et concours pour les étudiants handicapés bénéficiaires d'au moins un aménagement en 2022-23

Aménagement d'examen	Nombre d'étudiants bénéficiaires ¹ (effectifs)	Part de bénéficiaires d'au moins un aménagement parmi les étudiants handicapés (en %)
Temps majoré	39 170	84,1
Utilisation d'autres matériels	10 710	23,0
Temps de pause	9 420	20,2
Salle particulière	9 320	20,0
Autre aménagement	8 210	17,6
Épreuves aménagées	4 710	10,1
Mise à disposition de matériel pédagogique adapté	4 500	9,7
Documents adaptés	3 550	7,6
Secrétaire	2 370	5,1
Placement spécifique	2 010	4,3
Étalement des examens	550	1,2
Interprètes LSF ² , codeurs LPC ³ , autres aides à la communication	560	1,2
Examen à distance	230	0,5

1. Un étudiant peut bénéficier de plusieurs aménagements.

2. Interprètes en langue des signes française (LSF).

3. Le codeur ou la codeuse LPC transcrit en langue parlée complétée (LPC), les messages oraux aux personnes sourdes ou malentendantes.

Lecture > À la rentrée 2022, 84,1 % des étudiants handicapés bénéficiaires d'au moins un aménagement des modalités de passation des examens et concours ont bénéficié d'un temps majoré.

Champ > France, étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.

Source > MESR, recensement 2022-2023.